

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h00 à la salle des fêtes de Rouffiac Tolosan.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Philippe SEILLES

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude

MARIN, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles de LASSUS SAINT-GENIES

CCF : Michèle BEGUE, Daniel DUPUY, Vincent DUSSART, Alain HINAUX, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN, Jean-Pierre ROUANET

CCHT : Chantal AYGAT, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Philippe GAUTIER, Yvan GONZALEZ

CCVA : Isabelle GAYRAUD, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Jean-Michel MICHELOT, Jean-Louis RICHARD

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC à Vincent DUSSART, Laurent ZANETTI à Sébastien NOEL, Thierry ASTRUC à Cédric MAUREL

Secrétaire de séance : Gérard GUERCI

Domaine : Finances

Délibération n°: 21/031

Objet : Demande d'aide financière auprès du dispositif Leader pour l'action «Jeunesse et Patrimoine»

Cédric MAUREL Vice-Président en charge de cette action présentée dans le rapport d'orientations budgétaires rappelle que le PETR Pays Tolosan, en partenariat notamment avec le Conseil de

Développement propose des actions basées sur la découverte du patrimoine local liée à la pratique sportive pour le public jeune et adolescent (écoles élémentaires et collèges).

Le budget prévisionnel de ce projet est de 30 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Demander, pour l'opération « Jeunesse et Patrimoine », une aide au taux le plus haut auprès de LEADER, mesure 19.2 Axe 1B mesure 2.3
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1- Demander, pour l'opération « Jeunesse et Patrimoine », une aide au taux le plus haut auprès de LEADER, mesure 19.2 Axe 1B mesure 2.3
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 13 avril 2021.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 13 avril 2021
Au registre sont les signatures